

# INSCRIPTION AUX CONCOURS INSEE POURQUOI LES AGENTS S'AUTO-CENSURENT

MANQUE DE TEMPS, SCOLARITÉ TROP LONGUE, ÉPREUVES INADAPTÉES, DOUTES SUR LES CAPACITÉS : LA LISTE DES RAISONS QUI LIMITENT L'INSCRIPTION DES AGENTS INSEE AUX CONCOURS ET EXAMENS EST LONGUE. CETTE ENQUÊTE RÉALISÉE PAR LA CFDT SUR LES FREINS À L'INSCRIPTION AUX CONCOURS ET EXAMENS PERMET D'ALLER PLUS LOIN QUE LES TRADITIONNELS RATIOS INSCRITS/ PRÉSENTS/ADMIS ET D'AVOIR DES PISTES SUR CE QUI POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉ.

FLASH INFO

De nombreux agents ne s'inscrivent pas aux concours et examens professionnels de l'Insee.

Les documents fournis par la Direction sur les concours se résument généralement à des ratios inscrits/présents/admis.

**Or, pour la CFDT, cela occulte complètement les problèmes d'auto-censure des agents.**

**La CFDT souhaite donc comprendre quels sont les freins qui expliquent que de nombreux agents ne s'inscrivent pas aux concours et examens professionnels.**

Grâce à cette enquête, nous porterons les réponses des agents de l'Insee auprès de la Direction en dialogue social afin de contribuer à lever ces freins pour plus d'égalité professionnelle.

## POUR RAPPEL

À l'exception des administrateurs, les agents sont susceptibles de s'inscrire à deux concours ou examens : l'un pour accéder au grade supérieur, l'autre à la catégorie supérieure.

Ainsi, un agent peut ne pas être éligible pour le concours d'accès au grade supérieur, tandis qu'il ne s'est pas inscrit au concours d'accès à la catégorie supérieure pour d'autres raisons (scolarité, manque de temps...).

Cette enquête a été réalisée par la CFDT du 8 septembre au 12 octobre 2022, auprès des agents en poste à l'Insee, ou en SSM.

801 agents ont répondu à l'enquête :

- 6 % d'enquêteurs (52),
- 13 % d'agents C ou assimilés (103),
- 56 % d'agents B ou assimilés (445),
- 24 % d'agents A ou assimilés (190),
- 1 % d'agents A+ ou assimilés (11).

Au total, il y a 60 % de femmes et 40 % d'hommes parmi les répondants.



# ENQUÊTEURS

Très peu d'enquêteurs s'inscrivent à l'examen professionnel pour devenir enquêteur expert.

En 2021, seuls 20 enquêteurs se sont inscrits, sur près de 250 remplissant les conditions d'inscription<sup>1</sup>, soit 8 % des enquêteurs éligibles.



Parmi les enquêteurs ayant répondu ne pas s'être inscrits à un concours ou examen professionnel, la raison la plus fréquemment avancée est qu'**ils estiment mériter un passage au choix (42%)**. Pour bon nombre d'enquêteurs, le passage au grade d'expert devrait se faire automatiquement, sur la base de l'ancienneté, sans avoir à passer d'examen, comme cela a été le cas en 2014.

**29 % des répondants** ne remplissent pas les conditions d'inscription (6 ans d'ancienneté à l'Insee au 01/01/22).

Près d'un quart des enquêteurs affirme que c'est le manque de temps pour préparer l'examen qui les empêche de passer les concours.

Les enquêteurs déplorent un manque d'informations liées aux concours et examens. Par ailleurs, ils aimeraient obtenir une meilleure préparation de la part de l'Insee.

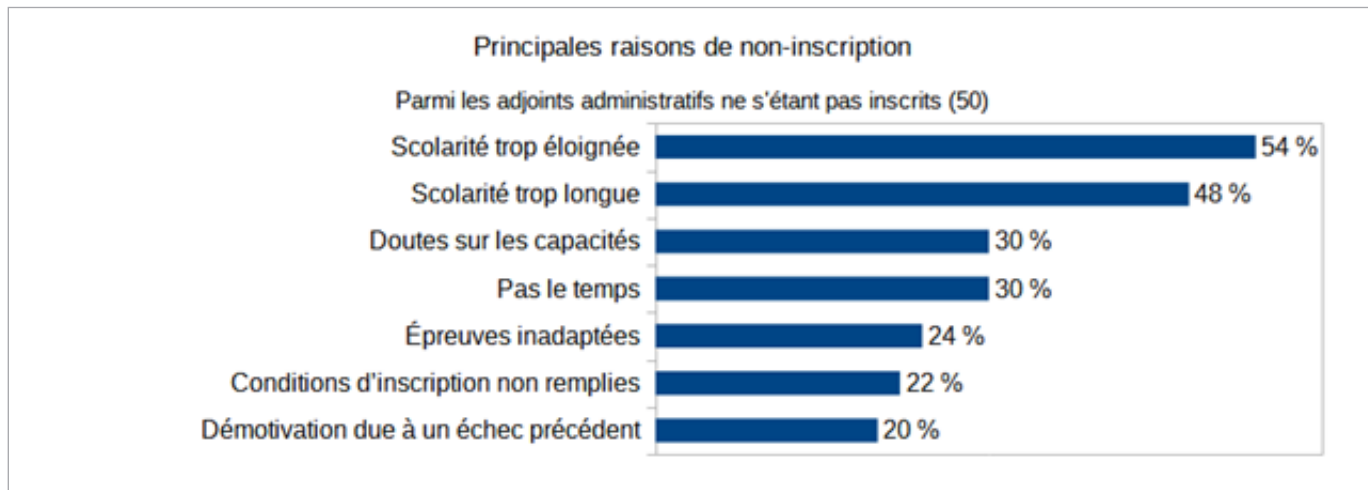
*« Lors du passage aux NCEE, la classification en enquêteur expert s'est fait automatiquement en fonction de l'ancienneté sans examen quelconque. Je souhaiterais bénéficier du même traitement. Je vis comme une forme d'injustice de devoir passer un examen ou même de demander à passer expert après 16 ans d'ancienneté. »*



<sup>1</sup> Source : Rapport du jury 2021. Pour information, en 2022, du fait de l'évolution des conditions d'inscription, ce sont 356 enquêteurs qui étaient éligibles.

# ADJOINTS ADMINISTRATIFS

La moitié des répondants de catégorie C déclare s'être inscrit à un concours ou examen professionnel. Pour ceux qui ne s'inscrivent pas, 22 % ne remplissent pas encore les conditions d'inscription.



**Le frein le plus fréquemment évoqué pour expliquer la non-inscription concerne la scolarité en cas de réussite au concours.**

Ainsi, 64 % des non-inscrits trouvent la scolarité trop longue et/ou trop éloignée du domicile. Pour les agents avec des enfants ou des parents à charge, ce frein est encore plus important (72% des non-inscrits).

Les modalités de la scolarité au Cefil semblent donc trop contraignantes pour permettre à tous les agents de s'inscrire sereinement aux concours et examens de l'Insee.

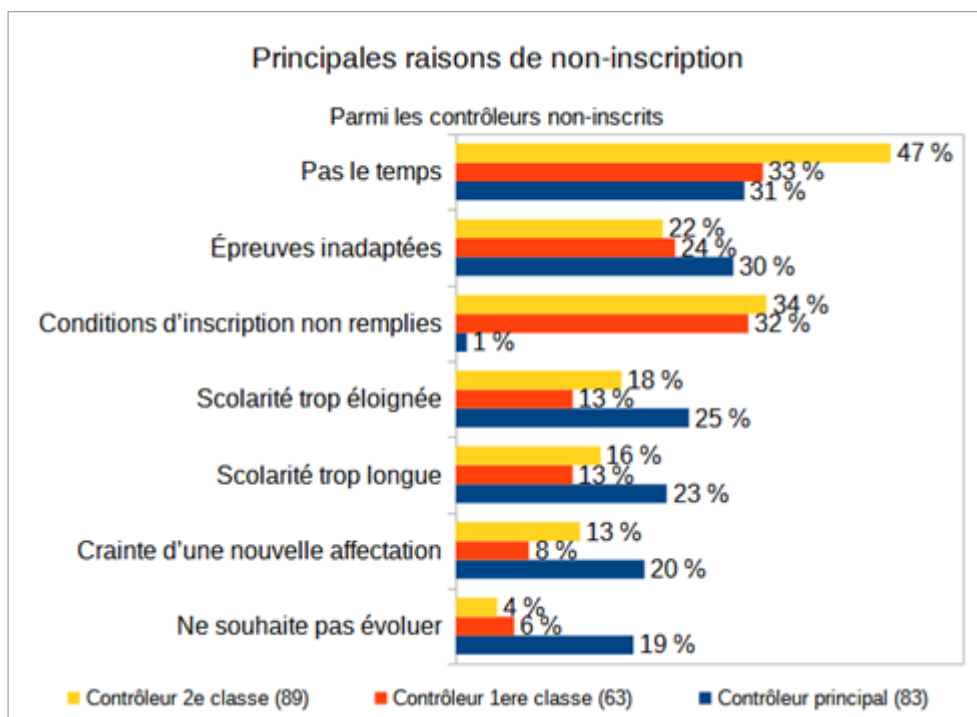
Il semble y avoir un déficit d'informations puisque 14 % des agents C non-inscrits craignent d'être affectés dans un autre établissement en cas de réussite au concours, alors que quel que soit le concours B, les lauréats Insee retrouvent leur établissement d'origine s'ils le souhaitent.

*« Il faudrait que les parcours de formation en présentiel à Libourne soient proposés en distanciel, au moins en partie. Il n'est pas normal de devoir mettre entre parenthèses nos vies personnelles pendant de longues périodes. »*



# CONTRÔLEURS

47 % des contrôleurs ayant répondu à cette enquête se sont inscrits à un concours ou examen en 2022. Cependant, de fortes disparités entre les grades se dégagent puisque 58 % des contrôleurs 1ère classe se sont inscrits<sup>2</sup> (contre seulement 41 % des B 2e classe<sup>3</sup> et 42 % des B principaux).



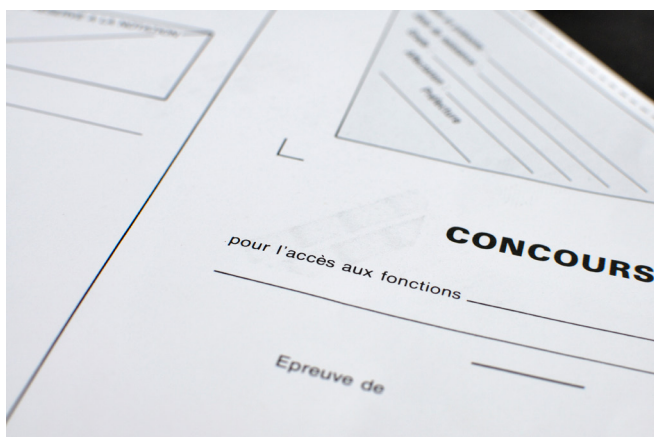
Quel que soit le grade, **pour les agents B ou assimilés, le manque de temps** pour préparer le concours est souvent incriminé, particulièrement pour les B 2e classe (47 % des non-inscrits). Le manque de temps est plus souvent mentionné par les femmes (45%) que par les hommes (29%).

Un tiers des B2 et B1 répond ne pas remplir les conditions requises (échelon, ancienneté), ce qui les empêche de s'inscrire au concours (seulement 1 % pour les B+).

Pour les **contrôleurs principaux, les freins liés à une potentielle réussite du concours** sont plus souvent évoqués (42%) : scolarité trop longue, trop éloignée, nouvelle affectation géographique. La perspective de la scolarité freine particulièrement les agents vivant avec des enfants ou un parent à charge (39 % contre 22 % pour ceux vivant seuls ou en couple). Par ailleurs, pour les B+, 30 % des non-inscrits estiment que **les épreuves ne sont pas adaptées**. Dans les commentaires spontanés, ce sont des agents des fonctions support (SAR, informatique) qui apparaissent, mais également d'autres qui ne sont pas passés par un SED et qui se sentent pénalisés par les oraux pour lesquels ils ont l'impression que seuls les parcours de statisticiens sont valorisés.

Particularité des B+, **1 non-inscrit sur 5 ne souhaite pas obtenir un poste dans un grade supérieur pour l'instant**.

Enfin, les **femmes** ont plus de doutes sur leurs capacités : **36 % des femmes non-inscrites ne pensent pas avoir les capacités** pour réussir le concours ou l'examen professionnel (contre seulement 8 % chez les hommes).

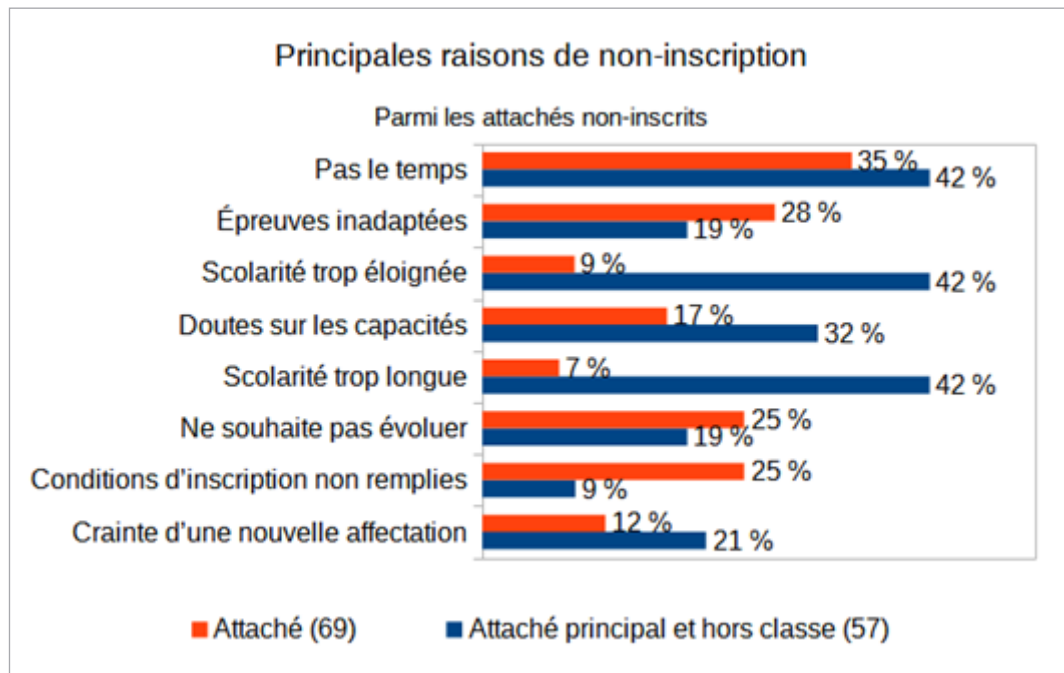


<sup>2</sup> D'après le rapport du jury pour le concours de contrôleur principal 2021, sur 470 agents remplissant les conditions, 237 candidats se sont inscrits en 2021, soit 50%.

<sup>3</sup> D'après le rapport du jury 2021 pour le concours de contrôleur de 1ère classe, sur 538 agents remplissant en 2021 les conditions d'accès, 189 se sont inscrits, soit 35 % (contre 42 % en 2020).

# ATTACHÉS

34 % des agents A ayant répondu à cette enquête se sont inscrits à un concours en 2022. Ce chiffre recouvre 2 réalités très différentes selon les grades : si près de la moitié des attachés de classe normale s'est inscrite à un concours (46 %)<sup>4</sup>, c'est le cas pour **moins d'un agent sur 10 parmi les attachés principaux et attachés hors classe (8 %)**.



Le **manque de temps pour préparer le concours** ressort encore, quel que soit le grade ou le genre (38 % des non-inscrits).

Les attachés de classe normale qui ne s'inscrivent pas pointent des **épreuves inadaptées** au métier qu'ils exercent (28 %), des conditions d'inscription non remplies (25%) ou le souhait de ne pas évoluer (25%).

Concernant le concours d'administrateur, plus de la moitié des attachés principaux et hors classe invoque des **freins liés à la scolarité à l'Ensaé** (pour 54 %, la scolarité est trop longue ou trop éloignée du domicile). 19 % des non-inscrits disent ne pas souhaiter un poste de niveau supérieur pour l'instant. Enfin, il y a beaucoup **plus d'auto-censure chez les femmes**, puisque parmi les non-inscrits, elles sont deux fois plus que les hommes à penser « ne pas avoir les capacités pour réussir le concours » (41 % contre 21 % chez les hommes).

« Travailler en plus d'un emploi à plein temps pour préparer un concours très difficile académiquement, pour ensuite refaire une scolarité longue et tout aussi académique, pour à la fin faire 95% de management, c'est démesuré. »



<sup>4</sup> D'après le rapport du jury du concours d'attaché principal 2021, sur 693 attachés statisticiens remplissant les conditions, seuls 195 se sont inscrits, soit 28 %.

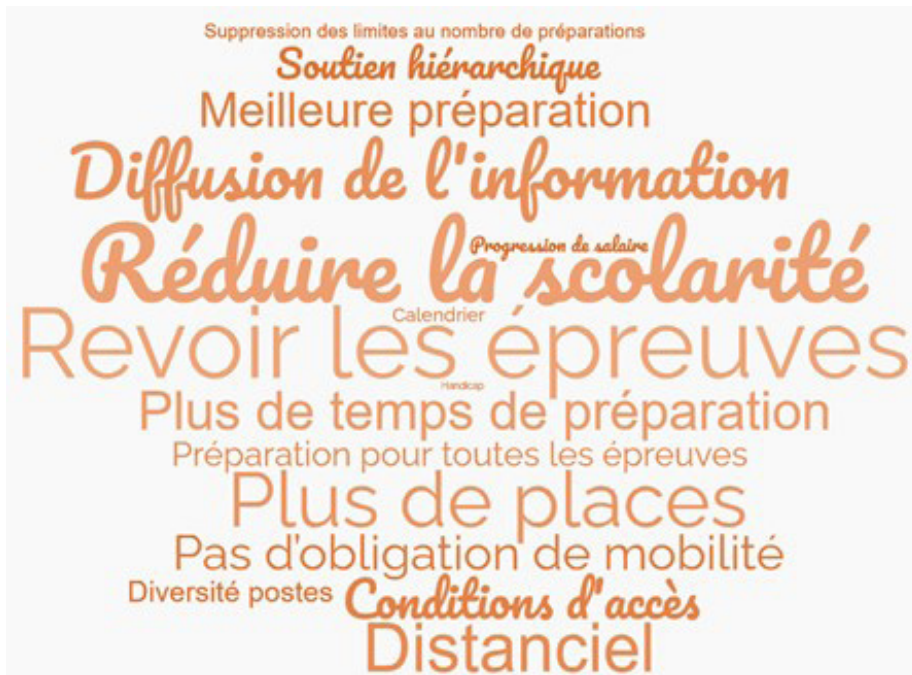
# PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Seuls 36 % des agents inscrits à un concours se sont inscrits à une préparation.

Et pour cause, pour 44 % des non-inscrits, **il n'existe pas de préparation pour le concours** ou examen préparé. De fortes variations entre les grades s'observent puisqu'ils sont 79 % chez les contrôleurs principaux, 60 % chez les B 2e classe, 45 % chez les attachés statisticiens et 20 % chez les B 1ère classe. Dans les commentaires spontanés, certains agents font remonter des différences de traitement entre établissements (préparations offertes dans certains, mais pas dans d'autres), voire entre services ou individus (ex : oral blanc offert à certains candidats et pas à d'autres).

L'existence de la préparation ne pose pas souci pour les adjoints administratifs non-inscrits, mais ils sont près d'un quart à **ne pas avoir pu s'inscrire (délai d'inscription trop court, manque d'information...)**.

Près d'un tiers des non-inscrits met une nouvelle fois en cause le **manque de temps**.



## PRÉSENTATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour les concours ou à examens ayant déjà eu lieu au moment de l'enquête, les répondants sont 84 % à déclarer s'être présentés au concours. Ceux ne s'étant pas présentés sont 42 % à évoquer le **manque de temps pour préparer le concours ou examen**.

### QUELLES PISTES POUR LEVER LES FREINS ?

Les principales pistes évoquées par les répondants sont :

- la **refonte des épreuves** (moins de bachotage, plus adaptées aux compétences réellement nécessaires, plus accessibles aux fonctions hors SED, moins subjectives),
- la **réduction de la scolarité pour les lauréats Insee** (Cefil, Ensai, Ensae),
- **plus de temps de préparation** sur le lieu de travail,
- **plus de places aux concours** pour avoir une vraie chance de réussite.

Des améliorations semblent aussi pouvoir être apportées en **proposant des préparations pour toutes les épreuves**, et en **communiquant mieux sur les concours**. Le **recours au distanciel** est évoqué pour limiter les déplacements principalement afin de réduire la durée de la scolarité.

# LES REVENDICATIONS CFDT

Pour tous les concours et examens Insee, la CFDT revendique :

- Une **augmentation du nombre de postes offerts**. Le faible nombre de places offertes sur certains concours n'incite pas les agents à se présenter.
- Une **meilleure diffusion de l'information sur les concours**, les dates d'inscription, les préparations et les décharges dont les agents peuvent disposer. Cette communication ciblerait également les agents en poste en SSM ou au Genes.
- La **mise en place d'une préparation à toutes les épreuves de tous les concours ou examens**. Cette préparation devra être offerte en mode mixte, c'est-à-dire en présentiel, avec une visio pour les agents ne pouvant se déplacer.
- Une **augmentation du nombre de jours annuels accordés de droit pour les préparations de concours**, particulièrement pour les concours liés à des passages de catégorie, et les concours ou examens pour lesquels les agents ne peuvent plus bénéficier des préparations offertes par l'administration.
- Une **procédure d'inscription simplifiée** permettant de s'inscrire à la préparation d'un concours en même temps que le concours, avec une simple case à cocher (à l'exception des préparations étalées sur plus d'un an).
- Une **révision du calendrier des concours** afin d'éviter la période de rentrée scolaire (par ex en 2021, le concours d'attaché principal a eu lieu le jour même de la rentrée scolaire pénalisant ainsi les parents). Une rotation des dates de concours serait aussi la bienvenue pour éviter de pénaliser certaines activités (ex : le recensement).
- Une **refonte des grilles avec de vraies différences entre grades** dès les premiers échelons pour valoriser le passage de concours et examens.
- Plus de **soutien hiérarchique**. L'enquête fait état de manque de soutien hiérarchique, voire de situations où le N+1 démotive l'agent, ou ne lui permet pas de prendre le temps nécessaire à la préparation. La CFDT demande qu'il soit rappelé aux managers que permettre à leur équipe d'évoluer, de motiver, de limiter l'auto-censure fait pleinement partie de leurs missions. De même, alléger la charge de travail des agents pour leur permettre de poser les jours de préparation auxquels ils ont droit est essentiel.
- Un **bilan de carrière et des perspectives d'avenir** proposé à tous les agents au moins une fois tous les 3 ans (et plus sur demande de l'agent) avec un spécialiste RH ou CPP. Si l'initiative ne vient pas de l'agent, il est alors primordial d'aller vers lui, pour limiter l'auto-censure.
- Une **refonte des épreuves**, afin d'arriver à une meilleure adéquation entre les épreuves et les compétences recherchées au niveau supérieur. Certaines épreuves sont très théoriques et déconnectées des futures fonctions (concours B1, épreuve écrite de l'examen de B en A). Par ailleurs, la CFDT souhaite que les épreuves ne ciblent pas que les profils études mais qu'elles permettent également aux agents des fonctions supports et aux spécialistes (ex : informaticiens) d'évoluer.
- La **révision du référentiel voyage** pour la prise en charge de la **nuitée** lorsqu'un déplacement pendant les horaires de travail ne permet pas d'arriver à l'heure au concours, et la prise en charge des frais par l'Insee **jusqu'à deux examens ou concours internes Insee par an**, pour que les agents n'aient pas à choisir entre une évolution de grade, de catégorie ou une qualification.
- La **mise en œuvre de la promotion par détachement d'un fonctionnaire handicapé dans un corps supérieur**. Tous grades et catégories confondus, ce sont 3 % des non-inscrits qui ne passent pas les concours pour cause d'un handicap.
- L'ajout de questions ciblées sur l'inscription aux concours et les raisons de non-inscription dans l'observatoire annuel, afin de suivre les évolutions.
- La communication d'informations sur les ratios agents éligibles/inscrits aux représentants du personnel lors des GT sur l'égalité professionnelle.

Tous les agents, y compris contractuels et enquêteurs peuvent bénéficier de 5 jours annuels accordés de droit pour préparer examens et concours. Au-delà, d'autres jours peuvent être accordés par le chef de service.

Indice lauréat du concours C (échelon 1) : 352  
Indice lauréat du concours B (échelon 1) : 356  
Différence 19,40€ bruts par mois (hors primes)  
Peu motivant pour passer les concours !

## POUR L'EXAMEN D'ENQUÊTEUR EXPERT

Pour rendre l'examen professionnel d'enquêteur expert plus attractif, **la CFDT demande l'augmentation de la part de promotions sur la liste d'aptitude** (actuellement à parts égales entre l'examen et la liste d'aptitude). La CFDT demande que l'ancienneté soit le critère prioritaire pour classer les candidatures au passage en catégorie 1 par liste d'aptitude.

## POUR LES CONCOURS INTERNES DE CONTRÔLEUR, D'ATTACHÉ ET D'ADMINISTRATEUR

Pour la CFDT Insee, il est essentiel de revoir la scolarité des lauréats issus de l'Insee. À ce jour, après une réussite de concours B ou A interne ou externe, aucune différence n'existe entre la scolarité d'un lauréat issu de l'Insee et la scolarité d'un lauréat issu d'une autre administration ou d'un lauréat externe. Les lauréats Insee du concours administrateur doivent suivre une formation de 2 ans à l'Ensaie (3 ans s'ils ne sont pas passés par l'Ensai). Les années d'expérience en poste à l'Insee, la connaissance de l'Institut et de son fonctionnement ne sont donc ni reconnus, ni valorisés. Pour la CFDT Insee, **les lauréats issus de l'Insee devraient pouvoir bénéficier d'une scolarité réduite s'ils le souhaitent**. Une scolarité réduite, et alternant semaines en présentiel et formation en visio permettrait probablement de lever une grosse partie des freins liés à la scolarité en cas de réussite, et ainsi d'aller vers plus d'égalité professionnelle. Les évolutions envisagées par la Direction sur le déroulement de la scolarité au Cefil (alternance présentiel/visio) devraient faciliter le vécu des agents, mais semblent encore insuffisantes.

Parallèlement, la CFDT demande une **refonte de la scolarité Ensai et Ensaie**, afin d'y inclure des modules plus adaptés au travail des futurs attachés et administrateurs, notamment concernant le management. La scolarité des lauréats de concours doit être basée sur les besoins de l'Insee, et non sur les souhaits du Genes.

## POUR LE CONCOURS DE CONTRÔLEUR 1ÈRE CLASSE

La CFDT revendique une **modification des statuts permettant la suppression du concours 1ère classe**. Le concours actuel est en décalage avec les postes de contrôleurs, et ne sert qu'à freiner la carrière des agents depuis sa création en 2009.

## POUR L'ACCÈS À LA CATÉGORIE DES ADMINISTRATEURS

La CFDT revendique la **mise en place d'un examen professionnel pour l'accès à la catégorie des administrateurs**, basé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. En effet, il y a un fort besoin d'agents avec de vraies qualités managériales au niveau administrateur.

Or le concours actuel est très académique, ce qui résulte en l'admission de profils de statisticiens, qui n'ont pas toujours des compétences managériales développées, ni l'envie d'encadrer. La création d'une RAEP pour l'accès à la catégorie des administrateurs permettrait de valoriser les parcours ayant fait leurs preuves. Par ailleurs, cela permettrait aux attachés hors classe, qui ne peuvent bénéficier d'une promotion au choix, de pouvoir accéder à la catégorie des administrateurs par un autre moyen que le concours interne.

### VOS REPRÉSENTANTES CFDT

**Prisca Blancard,**  
Secrétaire générale,  
06 30 24 51 54

**Marielle Bigot,**  
Secrétaire générale  
adjointe

**Nathalie Bailly,**  
06 26 84 65 14

**NOUS REMERCIONS TOUS  
LES PARTICIPANTS À  
CETTE ENQUÊTE**

